

du 6 Mars 1971

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;
VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil
VU la Loi n°65-5 du 20 avril 1965, portant Statut de la Magistrature
Dahoméenne et les textes modificatifs subséquents;
VU le Décret n°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement;
VU le Décret n°69-85/PR-MJL du 1er avril 1969, portant nomination de
Mr Jean Dominique BEYNEL en qualité de Directeur par intérim des
Etudes et de la Codification ;
VU la lettre n°2499/MAC/D. en date du 12 novembre 1970, du Chef de
la Mission d'Aide et de Coopération à Cotonou relative aux fonctions
de M. Jean Dominique BEYNEL;
SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la
Législation;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

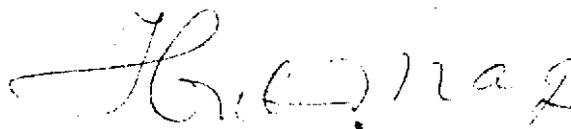
Article 1er.-Est rapporté le décret n°69-83/PR-MJL du 1er Avril 1969, nommant
Mr Jean Dominique BEYNEL, Magistrat du 2° grade 1er groupe de l'Assistance
Technique, Directeur par intérim des Etudes et de la Codification.

Article 2.-Mr Jean Dominique BEYNEL est nommé Conseiller Technique au Ministère
de la Justice et de la Législation et cumulativement avec cette fonction, Directeur
des Etudes et de la Codification.

Article 3.-Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est
chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié et communiqué partout où
besoin sera./.-

Fait à COTONOU, le 6 Mars 1971

par le Conseil Présidentiel,



Hubert MAGA

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
et de la Législation,

AMPLIATIONS:

PCP 6 - MEP 4 - MJL 10 - Ministères 9 -
SGG 4 - IAA/DCCT-Gde Chanc.-DN 4 -
DEP-DGAJL-Dtion Stat 6 - CS 6 - CSM 1 -
DB/DC-CF-Solde 4 - Trésor 4 - Intéressé 1
JORD 1 - CGS 6 -

Michel B. TOKO